

Plan d'Action du Conseil Régional de Concertation des Riziculteurs de l'Afrique de l'Ouest (2012-2017).



Afrique Nourricière

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET
DE PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 ; Tel/Fax : 50-36-26-13 ;
site : www.roppa.info ; Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf

Juillet 2012

Table des matières

Table des matières	2
Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
I. Introduction	4
1.1. Contexte.....	5
1.1.1. Le contexte international	5
1.1.2. Le contexte régional	7
1.1.3. Le contexte national	8
1.1.4. Analyse des forces, faiblesses et opportunités	8
1.1.5. Les enjeux et les défis	9
II. Fondements stratégiques du Plan	10
III. Orientations stratégiques	12
3.1. Les Axes stratégiques	12
IV. Description et contenu des axes.	13
4.1. Axe 1 : Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRC-Riz	13
4.2. Axe2 : Contribuer au renforcement des services d’accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz.....	14
4.3. Axe 3 : Contribuer à l’identification, la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des politiques programmes de développement rizicole.....	17
4.4. L’Axe 4 : Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz	19
4.5. Cibles et bénéficiaires du programme	20
V. Stratégie globale de mise en œuvre.....	21
5.1. Les instances de mise en œuvre du plan.....	21
5.1.1. Le pilotage politique du plan.....	21
5.1.2. les organes d’exécution du plan	22
5.1.3. Le suivi et l’évaluation du plan	23
VI. LES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE	23
6.1. Le Coût estimatif du plan	24

Liste des figures

Figure 1: Production et superficie mondiales de riz paddy	6
Figure 2: Indice FAO prix de riz à l'exportation (2002-2004=100).....	7
Figure 3 : schéma de l'orientation stratégique du plan	12
Figure 4 : Cellule du conseil administratif du ROPPA	22

Liste des tableaux

Tableau 1:.....	26
Tableau 2 : Liste des participants.....	28
Tableau 3 :	30
Tableau 4 :	Erreur ! Signet non défini.

I. Introduction

1. Le Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs du ROPPA propose à travers ce document son premier plan stratégique. Ce plan résulte de nombreux échanges entamés à Ouagadougou, Cotonou, Bamako, entre les membres, tant au niveau national que régional, avec des personnes ressources, des partenaires techniques et financiers. Il constitue une déclinaison sectorielle du plan stratégique du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs d'Afrique de l'Ouest dont le CRC-OPR constitue une des composantes techniques.
2. Le plan quinquennal constitue également un des moyens de formalisation de la mission confiée au CRC-OPR par le ROPPA, qui depuis sa dernière assemblée générale, tenue à Grand Bassam a décidé de promouvoir des cadres de concertation des filières. Ces cadres qui seront au nombre de cinq sont sensés constituer les bras techniques du ROPPA dans les différentes actions qu'il conduit pour défendre les exploitations familiales agricoles et pastorales, la sécurité et la souveraineté alimentaires, la promotion du marché régional et une forte implication des OP à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales. Le CRC-OPR constitue une forme de renforcement de la structuration des organisations des producteurs et productrices agricoles de l'Afrique de l'Ouest.
3. Ce plan répond également aux besoins d'évolution des politiques agricoles régionales (ECOWAP et PAU) qui ont identifié un certain nombre de produits dits stratégiques à promouvoir et pour lesquels, ces politiques prévoient des instruments et mesures pour garantir la sécurité alimentaire et promouvoir la souveraineté alimentaire. Le riz constitue le premier produit vivrier considéré comme stratégique. Il est prévu dans la perspective de l'opérationnalisation de ces politiques, des cadres de concertations ou des interprofessions dont les OP se doivent d'anticiper les effets sur leur activité en consolidant leur base organisationnelle et en se dotant de moyens et stratégies efficaces de plaidoyers en vue de la prise en compte de leur position et préoccupation dans les politiques publiques.
4. De ce point de vue, ce plan est conçu pour orienter les actions du CRC-OPR au cours des cinq prochaines années. Il constitue le document de base pour mesurer et apprécier les résultats atteints par le CRC-OPR au bout de cinq années d'activités. Il a été élaboré selon le principe de gestion axée sur les résultats. Il comprend quatre axes majeurs d'intervention : (i) Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRC-OPR ; (ii) Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz ; (iii) Contribuer à l'identification, la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques programmes de développement rizicole ; (iv) Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz.
5. Il s'appuie sur le dispositif institutionnel du ROPPA, tout en se dotant d'instruments efficaces d'exécution qui garantissent, outre la célérité dans la mise en œuvre, mais aussi la reddition à temps échus des comptes, facteur permettant de s'assurer de la confiance des différents partenaires.

6. Le plan cible prioritairement le Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs et les plateformes nationales riz que plusieurs pays se sont dotées. Les producteurs rizicoles constituent des bénéficiaires indirects des actions du plan. Il s'accompagne d'un plan détaillé pour la première année.

1.1. Contexte

7. La mise en œuvre des politiques agricoles régionales, notamment de l'ECOWAP a connu une accélération à la faveur de la crise alimentaire de 2008. Ainsi des Plans Nationaux d'Investissement Agricole ont été élaborés dans tous les pays membres de la CEDEAO et de même que le Plan Régional d'Investissement Agricole au niveau régional. Tous ces programmes ont fait l'objet d'un pacte entre les structures compétentes des administrations publiques, la CEDEAO, les partenaires au développement, les organisations paysannes, de la société civile et du secteur privé.
8. Dans le cadre de l'UEMOA également, de nombreuses initiatives ont été prises pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union (PAU). Il s'agit notamment de l'adoption du programme de promotion des filières, prenant en compte le riz et l'opérationnalisation du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA). Pour la mise en œuvre de ces politiques et programmes, l'UEMOA a mis en place des cadres de concertation par filière regroupant tous les acteurs. Le ROPPA et les Organisations de Producteurs de Riz de l'Afrique de l'ouest y seront représentés.
9. Le processus de mise en œuvre de ces deux politiques régionales recouvre ainsi d'importants enjeux pour les organisations des producteurs de riz. Il s'agit notamment pour elles de pouvoir se mobiliser et participer efficacement à la promotion des filières nationales et à la défense des intérêts des riziculteurs. Par ailleurs, elles doivent se déterminer par rapport au changement du cadre institutionnel que va engendrer ces processus à travers l'impulsion de nouveaux cadres des acteurs.
10. Dans de nombreux pays, les gouvernements ont adopté de nouvelles lois et mesures concernant la vie des organisations paysannes et professionnelles agricoles, la mise en place d'interprofessions et cadres multi acteurs pour la gouvernance des politiques et programmes de développement agricole.
11. Le ROPPA et ses plates-formes nationales constituent le cadre organisationnel dans lequel le cadre de concertation des riziculteurs est entrain de se mouvoir. Ce réseau a enregistré depuis sa création en 2000, de nombreux acquis, qui favorisent aujourd'hui une certaine audience des organisations paysannes dont les organisations des producteurs de riz. L'encrage avec les différents niveaux du ROPPA reste un enjeu pour le cadre de concertation des riziculteurs. Cette dynamique s'intègre dans un contexte économique et social marqué par de nombreux bouleversements tant au plan international que régional.

1.1.1. Le contexte international

12. La crise économique et financière née en 2007 et 2008 persiste et tend à devenir une crise structurelle devrait s'installer dans le temps. Elle a pris une allure singulière dans les pays partenaires et pourvoyeurs de l'aide financière à la région ouest africaine. Elle

vient compliquer les difficultés que la région éprouve à mobiliser des ressources financières adéquates pour investir dans le secteur agricole.

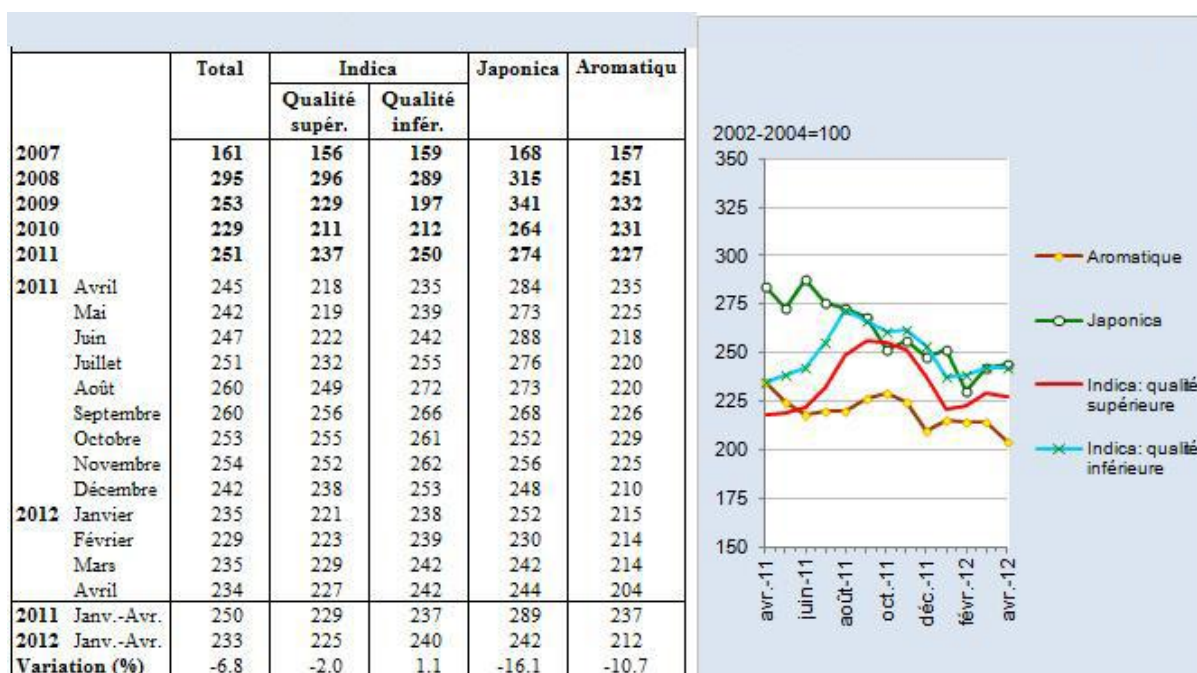
13. La FAO a fixé ses premières prévisions concernant **la production mondiale de paddy en 2012** à 732,3 millions de tonnes (488,2 millions de tonnes, équivalent riz usiné), 1,7 pour cent de plus que l'estimation révisée de 2011. L'augmentation de 12,3 millions de tonnes par rapport à l'année précédente repose en partie sur les perspectives d'un retour à des conditions météorologiques plus normales. Cette hausse devrait être essentiellement le fait d'une expansion de 1,6 % des semis pour atteindre 165,1 millions d'hectares, alors que les rendements moyens devraient rester stables à un taux relativement élevé de 4,44 tonnes par hectare. La croissance de la production mondiale en 2012 devrait concerner principalement l'Asie, notamment le Bangladesh, la Chine, l'Inde, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines et, en particulier la Thaïlande, où le secteur devrait se remettre des inondations catastrophiques de l'an dernier.



Source : <http://www.fao.org/economic/est/publications/publications-sur-le-riz/suivi-du-marche-du-riz-smr/fr>

Figure 1: Production et superficie mondiales de riz paddy

14. Les prix des produits à l'exportation ont subi quelques soubresauts du fait des inondations en Thaïlande. Ils ont subi une légère hausse qui a cependant été atténuée par la mise sur le marché de quelques 6 millions de tonnes des excédents de l'Inde. Ce sous continent passe du statut d'importateur à celui d'exportateur net. Selon la FAO, « les prix dépendront ...du déroulement de la campagne de 2012, ainsi que des décisions gouvernementales et des facteurs liés au taux de change.



Source : FAO

Note: L'indice FAO du riz a été calculé pour 16 prix du riz à l'exportation. Le pourcentage de brisures contenues dans le riz permet de déterminer la "qualité" (supérieure ou inférieure) selon qu'il est inférieur, égal ou supérieur à 20 pour cent. Le sous-indice du Riz Aromatique suit les mouvements des prix du riz Basmati et du riz parfumé.

* Trois semaines seulement.

Figure 2: Indice FAO prix de riz à l'exportation (2002-2004=100)

15. Enfin le contexte international reste marqué par la recherche des mécanismes de stabilisation/régulation du marché international des produits après les chocs résultants de la crise alimentaire, née de la flambée des prix des produits de base. Après d'intenses débats ; le G20 semble opter pour la constitution des stocks de sécurité, pour lesquels la région Afrique de l'Ouest a été retenue comme la zone pilote. Le riz constituera sans nul doute un des produits phare de ce système de stock.

1.1.2. Le contexte régional

16. Après un boom de plus de 26% entre 2008 et 2009, la production ouest africaine semble marquer le pas. Le taux moyen de croissance de la production est de 3,2 % contre une demande qui reste élevée, 4,6% par an. Cependant selon la FAO, les pays comme le Nigeria, la Guinée et le Mali devraient enregistrer des progrès significatifs dans la production du riz ; A ce rythme l'Afrique de l'Ouest devrait rester structurellement déficitaire en riz encore pour de nombreuses années

17. La région s'achemine vers une faible protection du marché régional du riz. En effet le Tarif Extérieur Commun de l'Union Douanière de la CEDEAO prévoit seulement un taux de 10% de taux de protection du riz, assorti de mesures de sauvegarde encore en formulation. La création d'une cinquième bande à 35 % de droit de douane avait fait naître l'espoir d'une meilleure protection du riz, pour non seulement sécuriser les investissements, mais aussi promouvoir les échanges intra communautaires ; gages d'une véritable relance de la production régionale.

18. Enfin au plan régional, on pourrait mentionner toute la dynamique organisationnelle et institutionnelle qui accompagne aussi bien l'opérationnalisation des politiques agricoles, que le renforcement des organisations paysannes et pastorales (ROPPA, RBM et APESS). Les deux institutions d'intégration régionale (CEDEAO et UEMOA) ont mis en place des cadres de concertation et autres task force, dont certaines vont évoluer vers des interprofessionnels. Parallèlement le ROPPA a décidé de se doter de cadre de concertation des acteurs des filières, dont un est déjà opérationnel : le Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs de l'Afrique de l'Ouest.

1.1.3. Le contexte national

19. Les marchés nationaux du riz sont marqués par d'importants efforts de structuration de l'offre à travers le développement de la transformation assurée tant par des acteurs privés (Petites et Moyennes Entreprises), que par les ONG et les Organisations des Producteurs (Groupements et autres coopératives). Cette dynamique se traduit par une standardisation et labellisation des produits mis sur le marché et une plus grande conquête des consommateurs nationaux. En effet la demande du riz local est de plus en plus soutenue, notamment dans les pays où les consommateurs avaient une préférence marquée pour les produits importés du marché international.
20. Des politiques de soutien de la filière riz encore faiblement coordonnées au niveau de plusieurs pays. En effet en contre partie des subventions que les pouvoirs publics apportent à une partie de la production du riz, ils sont tentés de pratiquer des prix de collecte très bas auprès des producteurs. Mais dans de nombreux pays le marché national est devenu porteur au point où les producteurs peuvent de plus en plus se passer des achats institutionnels, parfois très contraignants au point de vue des conditions d'accès et peu rémunérateurs.
21. Enfin, on assiste à une montée en puissance des organisations des producteurs de riz dans presque tous les pays. Ces organisations ont réussi dans certains pays à se structurer en plateformes nationales et ont pu devenir dans maintes cas, des incontournables des pouvoirs publics ou des interlocuteurs des partenaires au développement, notamment des ONG et autres projets.

1.1.4. Analyse des forces, faiblesses et opportunités

22. De façon schématique l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces de l'environnement du développement du riz en Afrique de l'ouest se présente comme suit.

Les forces • Existence des OP Riz fonctionnelles dans plusieurs pays, • Engagement pour le réseautage, • Affiliation à un réseau fonctionnel et représentatif des Producteurs et Productrices agricoles de l’Afrique de l’Ouest, • Riz, un des principaux enjeux de la sécurité et de la souveraineté alimentaires de l’Afrique de l’Ouest	Les faiblesses • Disparité de niveaux de structuration des organisations de base, • Insuffisante articulation de la structuration du Cadre avec le ROPPA • Faible implication du Cadre dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies touchant le riz, • Insuffisante capacité à influencer les politiques nationales et régionales • faible connaissance du marché régional (structure de la production et de l’offre, structure de la demande, causes structurelles de l’instabilité des prix)
Les opportunités • Politiques nationales et régionales affichées très favorables • Tous les pays disposent d’un plan de relance de la production du riz • Le riz, un des produits stratégiques des OIG régionales • Existence de paquets et innovations technologiques (recherche agricole) • Forte disponibilité des PTF et des financements externes mobilisables, • L’existence de marchés (national et régional) porteurs et solvables	Les menaces • Faibles coordinations des politiques et stratégies au niveau national et régional, • Incohérence entre la politique agricole et la politique commerciale en vigueur ou en cours de construction, • Risque potentiel de conflit institutionnel et d’attribution entre les acteurs en présence (Réseaux, Cadres de concertation, interprofessions, etc.). • Effets négatifs potentiels de la persistance de la crise économique et financière internationale

1.1.5. Les enjeux et les défis

- **Les enjeux**

23. Le premier enjeu pour le Cadre Régional de Concertation des riziculteurs d’Afrique de l’Ouest est de pouvoir contribuer à la satisfaction des besoins sans cesse croissants en riz des populations de l’Afrique de l’Ouest. En effet il existe une différence très marquée entre le taux de croissance de l’offre (3,2% par an) et la demande (4,6%) régionale de riz.

24. Impulser et accompagner les initiatives des Organisations des Producteurs dans les domaines de la production, de la transformation et de la mise en marché du riz. Il

importe pour le CRC-OPR de mettre l'accent sur la valorisation des initiatives des organisations à la base pour en faire le levier du développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest.

25. Enfin, contribuer à la promotion des itinéraires techniques en tenant compte de la variabilité et du changement climatiques, dans la perspective non seulement d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, mais surtout de la préservation des ressources naturelles

- **Les défis:**

26. Affirmer la spécificité et la représentativité du Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs dans un contexte de forte recomposition du mouvement paysan ouest africain.
27. Rendre des services de qualité et adaptés aux OP Riz à la base (approvisionnement et distribution des intrants : engrais et semences améliorées, recherche appliquée, transformation et normalisation, standardisation, labellisation des produits, commercialisation, partenariat avec les prestataires de services)
28. Influencer positivement les politiques publiques régionales et nationales touchant la filière riz, afin qu'elles prennent en compte les priorités et les préoccupations des petits producteurs à la base.

II. Fondements stratégiques du Plan

- **Mission du CRC-OPR**

29. La mission du CRC-OPR s'inscrit dans celle du ROPPA qui vise :
 - a. Promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles;
 - b. Informer et former les membres des Organisations Paysannes et des Associations de producteurs agricoles à partir des expériences pertinentes des membres du ROPPA et des autres acteurs du développement;
 - c. Encourager et accompagner la concertation et la structuration des organisations paysannes et des producteurs agricoles dans chaque pays en vue de leur participation/implication dans la définition, la mise en œuvre des politiques et programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux.
 - d. Promouvoir la solidarité entre les organisations paysannes et de producteurs agricoles membres du ROPPA
 - e. Assurer la représentation de ses membres aux niveaux régional et international;

- f. Favoriser la concertation et la coopération entre le ROPPA et d'autres organismes similaires de la région et du monde

30. De façon spécifique, le CRC-OPR, se veut le porte parole des producteurs de riz ouest africain, tant au niveau du ROPPA, régional, continental, qu'international sur les questions touchant au développement de la filière riz,

- **Vision du CRC-OPR**

31. Des exploitations familiales rizicoles, porteuses d'espoir et de solidarité, contribuant de manière significative à l'émergence économique de la région ouest africaine.

- **Valeurs et principes**

32. Le Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs se réclame d'un certain nombre de valeurs et de principes tant pour elle que pour les organisations nationales qui le composent.

- a. Culture de l'excellence et le professionnalisme qui impliquent un engagement constant des membres pour un dépassement soutenu de soi ;
- b. Transparence à travers laquelle le CRC-OPR s'engage à (i) expliquer les décisions qu'il prend, (ii) partager les informations dont elle dispose avec la base, (iii) rendre compte de toutes les activités et de la gestion stratégique de l'organisation aux membres et aux partenaires.
- c. Esprit d'équipe par lequel, les membres du CRC-OPR entendent faire primer les intérêts de l'organisation sur les intérêts personnels des membres.
- d. Les principes de solidarité, ciment de la coopération entre les OP de base et fondement de l'intégration régionale,
- e. Les principes de subsidiarité et de complémentarité par lesquels, le CRC-OPR entend faire prévaloir les compétences de chacun des membres,
- f. Les principes d'honnêteté et d'intégrité par lesquels les membres du CRC-OPR s'engagent à adopter une attitude de respect pour les biens publics de l'organisation.

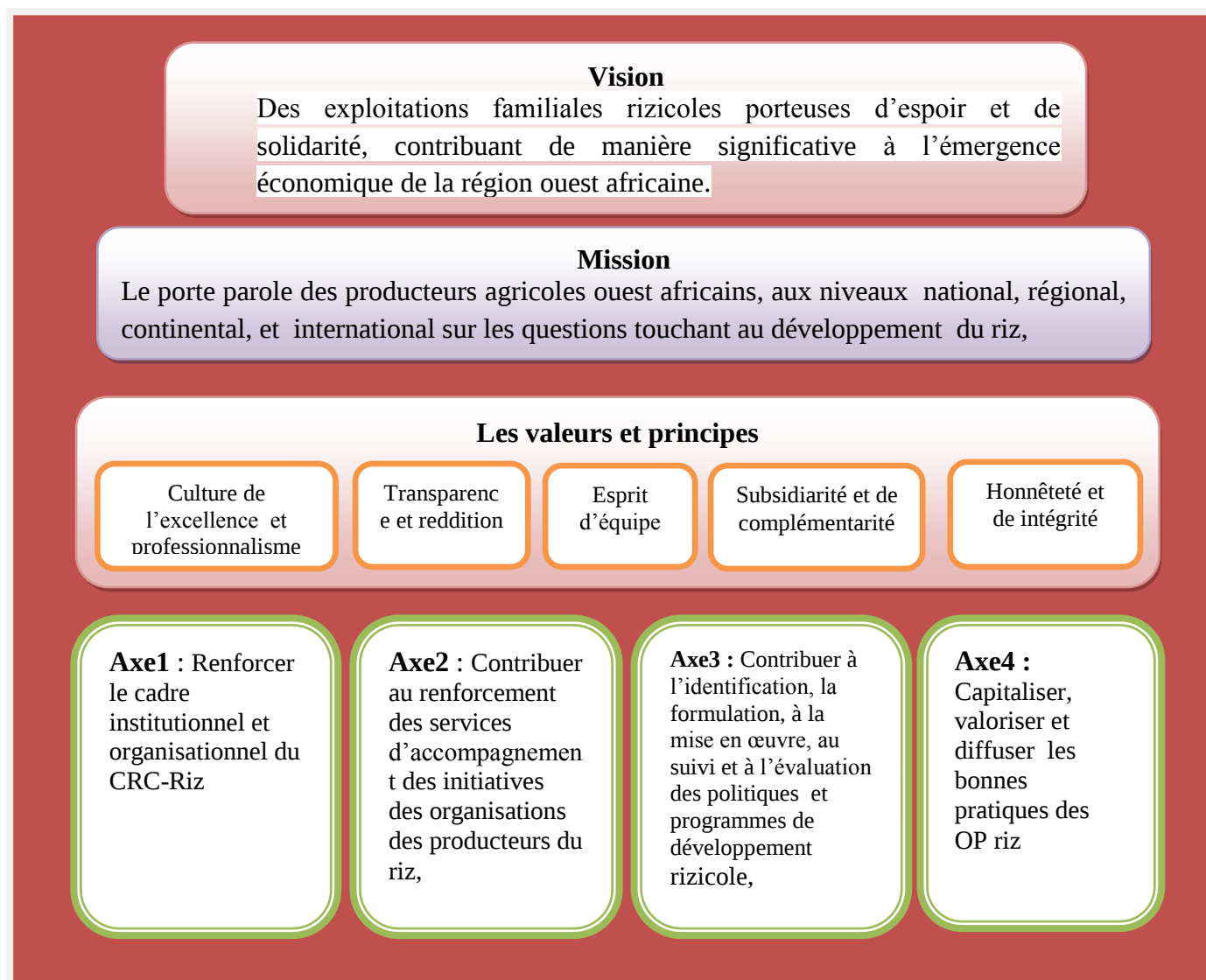
III. Orientations stratégiques

3.1. Les Axes stratégiques

33. Quatre (4) axes stratégiques constituent l'ossature de ce plan quinquennal du Cadre Régional de Concertation des riziculteurs du ROPPA.

- **AXE1:** Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRC-OPR
- **AXE2:** Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz,
- **AXE 3:** Contribuer à l'identification, la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques programmes de développement rizicole,
- **AXE 4:** Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz,

Figure 3 : schéma de l'orientation stratégique du plan



IV. Description et contenu des axes.

4.1. *Axe 1 : Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRC-Riz*

34. Le Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs constitue une organisation encore jeune qui a un fort besoin de renforcement de sa structuration et de sa base organisationnelle. Les fonctions de représentation et de lobbying qu'il est appelé à jouer exige non seulement un bon fonctionnement des structures représentatives des producteurs à la base ; mais aussi le renforcement des capacités des leaders. Les contraintes organisationnelles et institutionnelles des OPR dans certains pays constituent une limite potentielle aux échanges d'information et d'expériences à travers le cadre de concertation, l'audience et à la représentativité de ce cadre.

35. Certes de nombreuses organisations faitières des riziculteurs ont été mises en place ces dernières années, mais la plupart d'entre elles éprouvent des difficultés à fonctionner pleinement et surtout à rendre des services appropriés à leurs membres à la base.

36. Cet axe vise à améliorer la gouvernance des organisations faitières rizicoles en les dotant de moyens institutionnels pour jouer pleinement les fonctions qui leur sont dévolues : la représentation des producteurs, le plaidoyer et le lobbying et les services. Le but recherché est de renforcer la crédibilité et la représentativité des organisations nationales des producteurs de riz et du cadre de concertation nouvellement formalisé. De façon spécifique, l'axe vise, à (i) contribuer à un fonctionnement régulier et démocratique des organisations faitières nationales des producteurs de riz et du cadre de concertation des riziculteurs ; (ii) faciliter les échanges d'informations entre les membres du cadre de concertation régionale; (iii) doter les instances nationales d'organes techniques performants d'exécution.

37. L'Axe 1 est sous tendu par un résultat stratégique portant sur : ***les instances statutaires et exécutives du cadre sont opérationnelles et performantes et trois résultats intermédiaires :***

a. Les rencontres des instances et des organes sont tenues de façon régulière

38. Ce résultat concerne l'instance régionale du cadre et vise essentiellement à renforcer la gouvernance interne des organes, notamment le Conseil d'administration et le bureau exécutif. Pour ce faire, il est prévu :

- i.*** L'organisation de deux réunions du Conseil d'Administration et quatre réunions du bureau exécutif

b. Les faitières nationales sont dynamisées et fonctionnelles

39. Les faitières constituent les composantes essentielles du Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs. Elles souffrent encore de plusieurs insuffisances ; certaines sont même pas encore formellement constituées. Ce résultat vise à doter le

cadre de faitières régulières structurées, ayant une implantation nationale, bien gouvernées. Pour ce faire trois activités sont envisagées :

- i. L'Appui à la structuration des faitières nationales, incluant une assistance du cadre régional à la mise en place des plateformes nationales : préparation des assises, tenue de l'assemblée générale, formalisation auprès des instances compétentes,
- ii. l'organisation de sessions de formation dans 6 pays, Cette activité vise à renforcer les capacités d'action des plateformes, notamment en matière de gouvernance, de gestion, d'organisation, d'exécution des actions de plaidoyer,
- iii. L'organisation des ateliers de formation et de sensibilisation des élus des plateformes nationales sur la gouvernance et la vie associative

b. La cellule technique du CRC-OPR est mise en place et fonctionne

40. L'exécution des actions, tâches et fonctions dévolues au CRC-OPR pèse de plus en plus sur les élus. Ces derniers n'ont souvent, ni la capacité technique, ni le temps matériel pour accomplir avec le maximum d'efficacité toutes les sollicitations auxquelles ils sont l'objet. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan et pour respecter les principes d'une gestion axée sur les résultats, il est prévu la création d'une cellule technique du CRC-OPR intégrée au secrétariat du ROPPA. Trois activités sont prévues :

- i. La définition des statuts de la cellule, les lignes hiérarchiques dans l'organigramme du secrétariat du ROPPA, les prérogatives des agents qui y seront affectés, etc.
- ii. Le recrutement du personnel de la cellule en fonction des modalités et les règles prévues par les instances du ROPPA,
- iii. L'installation effective de la Cellule au sein du ROPPA : dotation en moyens adéquats de travail et formation à l'utilisation du manuel de procédure du ROPPA :

4.2. Axe2 : Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz.

41. Les petits producteurs agricoles sont confrontés à de multiples difficultés pour améliorer la productivité et la compétitivité de leurs activités. Les services de proximité sont, soit insuffisants, soit onéreux et inadéquats. Ces services vont de l'approvisionnement et la distribution des intrants, au conseil agricole en passant par la

transformation, la valorisation et sa mise en marché des produits. A travers cet axe le CRC-Riz entend accompagner les organisations des producteurs à la base à accéder à ces services dans des conditions satisfaisantes et bénéfiques pour leurs membres.

42. Le but visé est d'une part, de faciliter l'accès des OPR aux facteurs de production, aux innovations techniques et technologiques en vue de consolider les initiatives économiques (la valorisation du riz local, et mise en marché). Il s'agira de promouvoir des partenariats avec les autres acteurs (Etats, PTF, secteurs privés, etc.).

43. l'Axe2 est sous tendu par un résultat stratégique : **l'accès des OP aux services de base est amélioré** et quatre résultats intermédiaires :

a. R2.1 : des initiatives des OP en matière de (approvisionnement et distribution des intrants, d'innovations techniques, de transformation et de mise en marché des produits) sont capitalisées et diffusées.

44. L'atteinte de ce résultat passe par la réalisation des activités suivantes :

- i. identifier des initiatives des OP. Il s'agit sur la base de critères bien précis, de répertorier les initiatives des OP dans le domaine de prestation de services économiques à leurs membres et d'en dresser la liste,
- ii. documenter les initiatives des OP à travers la réalisation des études approfondies afin de dégager les succès et les facteurs qui les sous tendent, ainsi que les faiblesses et leurs causes. L'exercice devra conduire à mettre en relief les succès stories.
- iii. Produire des documents de capitalisation. Il s'agit de consigner les résultats des études portant sur des initiatives porteuses des OP en matière de services économiques dans divers supports de communications,
- iv. Diffuser les expériences des OP riz. Cette activité consiste à mettre à la portée d'un large public, à travers des canaux appropriés de communication les documents sur la capitalisation des initiatives des OP.

b. R2.2. **des partenariats entre OP de base et des prestataires de services sont promus et renforcés.**

45. Ce résultat vise à exploiter au mieux toutes les opportunités offertes par l'économie locales en développant des relations contractuelles entre les OP et les autres agents économiques. Deux activités sont prévues pour atteindre ce résultat :

- i. Identifier et créer une base de données sur les prestataires de services de proximité : fournisseurs et distributeurs d'intrants et de matériels agricoles, institutions de micro finance, transformateurs et négociants, etc.
- ii. Faciliter et accompagner la contractualisation entre les OP et les prestataires de service. Cette activité vise à assister les OP dans les relations commerciales

qu'elles développent avec les autres acteurs : facilitation des contacts, assistance juridique lors des négociations, etc.

b. R2.3. les capacités de gouvernance des initiatives de base par les OP sont renforcées.

46. Ce résultat vise à améliorer les compétences techniques de gestions des unités coopératives et surtout des activités économiques que mettent en place les OP. Pour ce faire, il est envisagé au titre des activités :

- i. D'élaborer un plan de formation pour les leaders des organisations des producteurs, ainsi que pour le personnel technique des unités qu'elles mettent en place,
- ii. Mettre en œuvre le plan de formation, en déployant de sessions à l'intention des OP identifiées et retenues.
- iii. Former les leaders à la gestion des contrats, notamment sur toutes les activités qu'y réfèrent, les exigences qu'ils imposent.
- iv. Contracter le cas échéant, l'assistance technique de proximité pour l'exécution des contrats.
- v. Suivre la mise en œuvre du plan de formation. Il s'agit d'intégrer cette activité dans le dispositif de suivi global du plan et d'en rendre compte périodiquement de sa bonne exécution.

b. R2.4. des voyages d'études, d'échanges et d'expériences sont promus.

47. Ce résultat vise à élargir l'environnement des affaires et du savoir faire des OP. La finalité de ce résultat est d'améliorer la connaissance, non seulement des expériences des autres, de s'imprégner des bonnes pratiques, mais aussi de se donner les moyens de prospecter les opportunités d'affaires qui s'offrent à leurs unités économiques.

- i. Identifier les thèmes et localités devant accueillir les voyages d'échanges et les études à réaliser,
- ii. Organiser les visites d'échanges entre les OP, en mettant l'accent sur la préparation matérielle et déroulement de la mission,
- iii. Réaliser des voyages d'études bien ciblés auprès des prestataires ou fournisseurs de services,

4.3. Axe 3 : Contribuer à l'identification, à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de développement rizicole

48. Depuis la crise alimentaire de 2008, les interventions au profit de la filière riz se sont accrues. Plusieurs initiatives sont mises en œuvre ou en préparation par les Etats, les Institutions sous régionales et les partenaires au développement pour accroître l'offre de production locale de riz et sa valorisation. Ces initiatives proposent le renforcement des capacités des acteurs, des outils d'intensification de la production et des instruments pour améliorer la commercialisation et l'adaptation de l'offre à la demande.
49. De nombreuses actions et stratégies sont en cours de préparation pour opérationnaliser les PNIA et le PRIA, ainsi que la politique agricole de l'UEMOA. Ces instances et autres initiatives constituent des opportunités pour mieux orienter les investissements agricoles vers les besoins réels des producteurs. Il s'agit pour les OP d'investir les instances de négociations de ces politiques, stratégies, et spécifiquement celles qui touchent au développement du riz. .
50. Le but visé est de contribuer à l'élaboration des politiques et programmes de développement rizicole prenant effectivement en compte les dynamiques et besoins des producteurs. Il s'agit également de favoriser leur participation à la mise en œuvre, au suivi-évaluation des programmes.
51. Un résultat stratégique se rattache à cet axe. : **les propositions du CRC-OPR sont prises en compte par le ROPPA dans son plaidoyer pour la formulation des politiques et stratégies**

RI. 3.1. Les leaders du cadre sont formés aux techniques d'analyse et d'évaluation des effets des politiques et stratégies relatives à la filière riz.

52. Ce résultat vise à renforcer les capacités de plaidoyers en matière de propositions concrètes devant alimenter les politiques rizicoles nationales et régionales. Il s'inscrit dans le cadre des actions similaires prévues par le plan stratégique du ROPPA. Deux activités sont prévues pour l'atteinte de ce résultat.
- i. Contribuer à l'élaboration des curricula de formations des leaders. Cette activité vise à accompagner le ROPPA dans l'élaboration des modules de formation de façon à prendre en compte les besoins réels des Op rizicoles :
 - ii. Participer aux sessions de formation. Il s'agit de s'assurer de la présence effective et active des OP rizicoles dans les sessions de formation organisées par le ROPPA.

RI.3.2 : Un dispositif de veille informationnelle et de communication est fonctionnel

53. Le ROPPA dispose d'un dispositif de veille informationnelle et de communication fonctionnel, depuis quelques années. Ce dispositif sera incessamment renforcé par la mise en place d'un observatoire des exploitations familiales agricoles et pastorales qui

permettra, aux OP de disposer d'informations et de données crédibles pour alimenter leur plaidoyer. Il s'agit pour le CADRE, de contribuer au fonctionnement de ce dispositif global du ROPPA.

- i. Ouvrir une fenêtre dans le site WEB du ROPPA. Cette activité consiste à créer un espace spécifiquement destiné au CADRE au sein du site web du ROPPA ;
- ii. Contribuer à l'alimentation de l'observatoire des exploitations familiales. A travers cette activité, le cadre va contribuer à la collecte et à la centralisation des données statistiques de base pour alimenter l'observatoire des exploitations familiales et pastorales.
- iii. Développer des alliances stratégiques avec d'autres nationaux, régionaux et internationaux. Cette activité vise à s'assurer des soutiens multiformes pour réaliser avec le maximum d'efficacité, les plaidoyers.

RI.3.3. Les positions du CRC-OPR sont formulées et constituent la base des plaidoyers

54. Le plaidoyer constitue une des fonctions essentielles des organisations professionnelles agricoles. Il permet aux réseaux d'OPR d'influencer les politiques et stratégies publiques. Ils ont besoin d'être constamment alimentés par des propositions concrètes et des arguments bien construits, toute chose qui permet de mettre en relief les positions des OP sur différentes questions. Ce résultat vise, non seulement à affirmer les positions du CRC-OPR, mais surtout à contribuer à la construction des positions de plaidoyer du ROPPA. Deux activités sont pressenties :

- i. Contribuer à la construction des argumentaires des plaidoyers du ROPPA sur la filière riz. Cette activité suggère d'alimenter les activités de plaidoyers du ROPPA, de données et d'informations pertinentes et crédibles mobilisées par les OP riz,
- ii. Contribuer à l'élaboration des positions du ROPPA. Les positions du ROPPA sont attendues sur de multiples questions touchant au développement agricole, alimentaire et nutritionnel. Le CRC-OPR au même titre que les autres CADRES de concertation se doivent d'avoir leurs empreintes dans ces différentes positions.

RI. 3.4. Les positions du CRC-OPR sont présentées lors des Foras nationaux, régionaux et internationaux

55. Les fora nationaux, régionaux et internationaux constituent, pour les réseaux d'OPR des lieux privilégiés pour faire passer des messages très forts. Ils constituent des lieux de rencontres, d'échanges entre acteurs d'horizons divers. Ce résultat vise à mettre en relief l'importance et la place de cet instrument pour mieux faire connaître les positions des OP. Quatre activités sont proposées.

- i. Contribuer à l'identification des canaux de diffusion des positions du ROPPA sur le riz,
- ii. Appuyer l'organisation des journées nationales du riz, comme moyen de faire passer les préoccupations essentielles des riziculteurs d'une part et de promotion de la consommation du riz local, d'autre part.

- iii. Organiser la participation des leaders des OP riz aux grandes rencontres nationales, régionales et internationales, traitant des politiques agricoles en général et à celles du riz en particulier.

RI.3.5 : Un mécanisme/dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place et fonctionne

56. Le suivi évaluation permet non seulement d'assurer la reddition des comptes, mais surtout de procéder à des réajustements des activités et actions des programmes en cours d'exécution, en tirant les leçons qui s'imposent. La forte implication des OPR à tous les échelons des activités touchant au développement du riz la mise en place d'un dispositif idoine de suivi- évaluation. Ce dispositif sera articulé à celui du ROPPA et aura pour mission spécifique de suivre et d'évaluer les activités et les performances de ce plan quinquennal. De façon concrète, il s'agira pour le CRC-OPR de :
- i. Contribuer à la construction des indicateurs de suivi et d'évaluation des projets et programmes de la filière riz, du dispositif de suivi évaluation du ROPPA. Cette activité consiste à participer activement à l'élaboration des indicateurs de suivi évaluation non seulement du plan quinquennal, mais aussi de celui du CRC-OPR.
 - ii. Produire des notes d'information sur les résultats des projets et programmes sur le riz. Cette activité consiste à rendre compte à une périodicité déterminée des résultats du plan, à travers des notes diffusées dans des canaux spécifiques.

4.4. *L'Axe 4 : Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz*

57. L'objectif de cet axe est de valoriser au mieux, les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan quinquennal pour renforcer les capacités des organisations d'une part, et améliorer le plaidoyer sur les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle d'autre part. il implique la coordination des actions de tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre du plan quinquennal, le CRC-OPR et les plateformes nationales ; Il est sous tendu par un : **Résultat stratégique : les expériences des OP Riz sont capitalisées et diffusées**

RI.4.1 : Les outils de valorisation des expériences et de renforcement mutuel sont produits et disponibles

58. Les OPR sont confrontées à la faible connaissance de leurs préoccupations, positions et activités par les autres acteurs, notamment les pouvoirs publics. Cette situation se traduit parfois par l'adoption par les acteurs externes, de politiques et de stratégies incompatibles non seulement avec leurs réalités, mais surtout avec les objectifs stratégiques que se sont fixées les politiques publiques. Pour surmonter cet obstacle, les OP se doivent de déployer une offensive en matière de communication sur leurs acquis à travers plusieurs canaux.
- i. Documenter les expériences acquises par les OP dans la mise en œuvre de ce plan quinquennal. Au-delà des activités traditionnelles concourant au suivi évaluation

du plan, il s'agit d'identifier des acquis spécifiques qui mettent en relief les expériences des OP riz et de les documenter.

- ii. Compiler des outils de valorisation (documentaires, spot publicitaires, etc.). Cette activité consiste à produire une grande gamme d'outils de capitalisation permettant à un large public d'accéder aux acquis et expériences des OP riz.

RI.4.2 : Une foire régionale sur les savoir faire des OP rizicoles est organisée.

59. Au delà des canaux traditionnels de diffusion des acquis, le CRC-OPR se doit d'organiser dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan quinquennal, une foire régionale sur les savoir- faire des riziculteurs, tant au niveau de la production (techniques de production, systèmes de production, variétés produites), de l'accès aux facteurs de production, de la transformation (artisanale et moderne), de conditionnement (labellisation, standardisation, normalisation) et mise e marché, (modalités de vente, type de contrat). Cette foire inclut des communications faites par les leaders des OP sur des thématiques déterminées à l'avance et présentant un intérêt stratégique pour le CRC -OPR et le ROPPA.

- i. Préparer la foire régionale. Cette activité inclut l'identification des exposants, des communicateurs, la mobilisation des ressources, le repérage du pays hôte, etc.
- ii. La tenue proprement dite de la foire et la capitalisation de ses résultats. Il s'agit aussi de définir les possibilités de perpétuation d'une telle initiative en envisageant la création d'un musée du riz de l'Afrique de l'Ouest.

RI. 4.3 : un document de capitalisation des expériences du cadre est produit chaque année

60. Il s'agit non seulement de créer une tradition de rapportage au sein des OP riz, mais aussi d'arriver à coordonner cette activité entre le niveau régional et le niveau national. En clair, l'ensemble des plateformes nationales doivent produire, en même temps que l'instance régionale, un document de capitalisation de leurs activités et expériences.

- i. Appuyer les plateformes nationales riz dans la production des rapports annuels, Cette assistance peut prendre plusieurs formes : aides matériels, financiers, techniques etc.,
- ii. Produire un document régional « bilan des initiatives des OP du CADRE ». Cette activité consiste à faire une analyse synthétique des résultats des plateformes nationales et de ceux de l'instance régionale,

4.5. Cibles et bénéficiaires du programme

61. Les cibles et acteurs directs du plan sont constitués par les organisations faîtières nationales des producteurs de riz dans les différents pays membres du ROPPA. Elles seront mandatées pour porter les actions qui s'avèrent pertinentes au niveau national en

concertation et, le cas échéant, avec l'appui technique et le conseil des plateformes nationales membres du ROPPA.

62. Les bénéficiaires finaux du plan sont les exploitants rizières familiaux des différents systèmes de production dans tous les pays membres du ROPPA, ainsi que tous les acteurs nationaux et régionaux tirant partie des dynamiques impulsées par le CRC-OPR.

V. Stratégie globale de mise en œuvre

63. La mise en œuvre du plan quinquennal du Cadre Régional de Concertation des Riziculteurs de l'Afrique de l'Ouest s'appuie sur un cadre institutionnel qui obéit aux principes suivants :

- a. Une insertion dans le dispositif institutionnel global du ROPPA. En effet conformément aux recommandations de la 5^{ème} Convention du ROPPA, les espaces de concertation auront des ancrages institutionnels et stratégiques avec les différents niveaux régional et national du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles d'Afrique de l'ouest. Ces espaces membres du ROPPA, gardent cependant une autonomie d'action au même titre que les plateformes nationales du ROPPA, Aussi ce plan s'intègre –t- il dans le plan quinquennal et les PTBA du ROPPA.
- b. Des mécanismes de gouvernance (pilotage politique et exécution technique) centrés sur la gestion axée sur les résultats,
- c. Une délégation d'une partie de la gestion technique, administrative et financière à une cellule technique placée au sein du secrétariat du ROPPA, en attendant la mise en place du secrétariat du CRC-OPR

5.1. Les instances de mise en œuvre du plan

5.1.1. Le pilotage politique du plan

64. la coordination globale de la mise en œuvre du plan sera assurée par le Bureau du cadre de concertation des OPR selon les procédures de gestion en vigueur au niveau du ROPPA. Les organisations faîtières nationales seront fortement responsabilisées pour la mise en œuvre des activités dans les pays. Elles travailleront en étroite collaboration avec les plateformes nationales membres du ROPPA

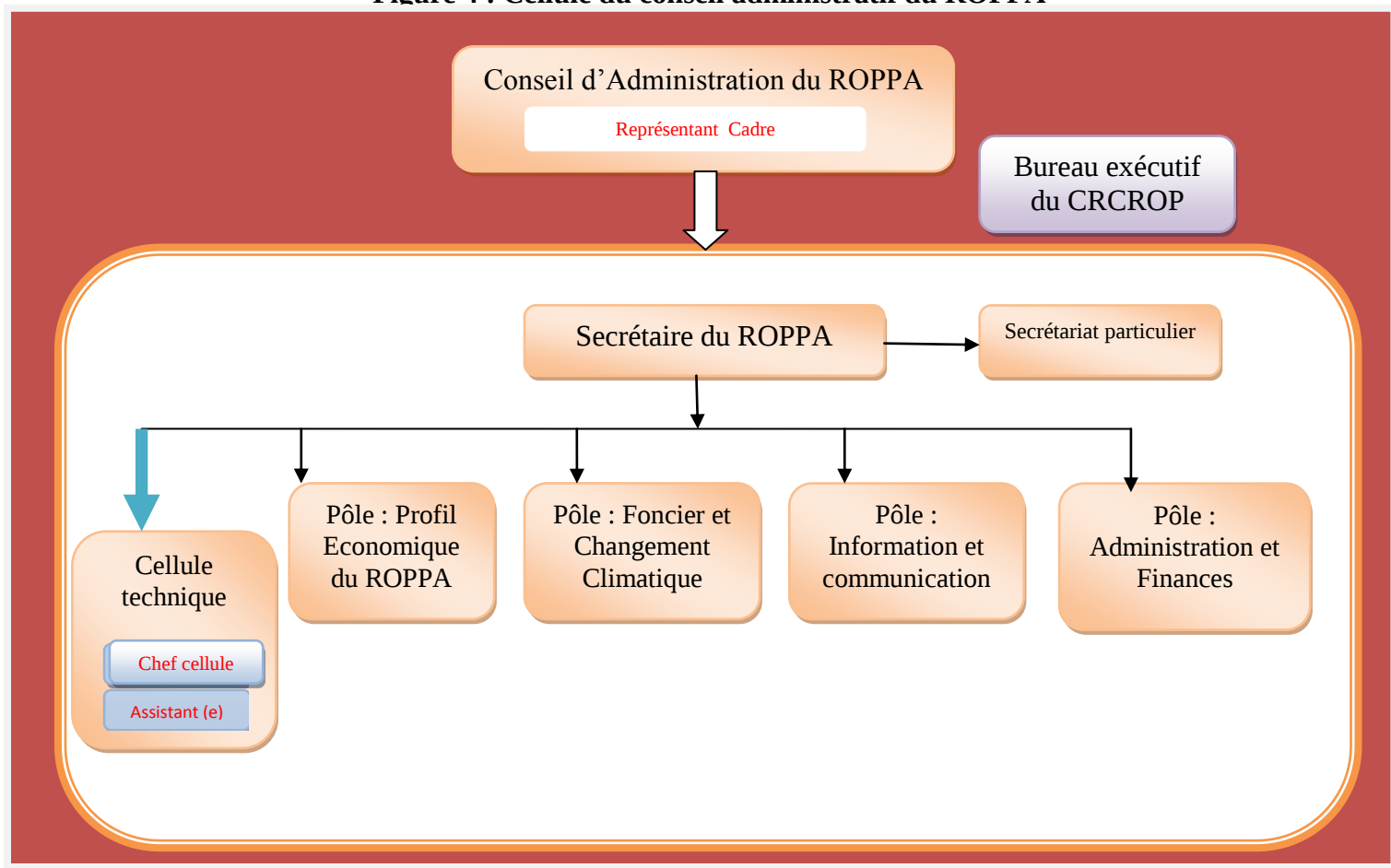
65. Le pilotage sera assuré par un comité composé des membres du bureau du CRC-ROPR, deux membres du Conseil d'Administration du ROPPA désignés par cette dernière le Conseil d'administration, d'un ou deux représentants des Partenaires Techniques et Financiers, le cas échéant. Il est présidé par le Président du CRC-OPR. Le Comité de pilotage est chargé de la validation du PTBA et des rapports d'activités. Il est investi de la mission de proposer, le cas échéant des mesures et des stratégies correctives et les orientations à impulser. Le comité de pilotage se réunit une fois par an.

5.1.2. Les organes d'exécution du plan

66. Deux instances seront chargées de l'exécution directe du plan : le secrétariat du ROPPA et la Cellule technique CRC-OPR installée, dans un premier temps au sein du secrétariat du ROPPA :

- a. **La Cellule technique CRC-OPR.** Il sera créé une cellule technique de gestion implantée dans un premier temps, au sein du Secrétariat du ROPPA à Ouagadougou. La cellule sera composée d'un cadre de niveau BAC + 5 et ou plus (économie, agronomie, sociologie, géographie) ayant une solide expérience en matière de planification et de gestion des projets et d'un (e) assistant de direction qui aura la charge des affaires administratives et financières de la cellule. La Cellule disposera d'une autonomie de gestion déléguée par le ROPPA. Le manuel de procédure du ROPPA constituera la référence en matière de gestion administrative et financière de la Cellule. Il sera ouvert un compte, alimenté par le ROPPA sur la base d'un plan de travail semestriel approuvé par le comité de pilotage et le bureau exécutif du CRC-OPR. La gestion de ce compte sera conjointement assurée par le Président du bureau exécutif du Cadre et le responsable de la cellule technique. Les lignes hiérarchiques en matière de gestion financière seront précisées dans le statut de la cellule.
- b. Le secrétariat du ROPPA apportera au besoin un appui technique, administratif et financier à la mise en œuvre globale du plan. Le responsable du pôle économique du secrétariat du ROPPA sera chargé de faire le lien avec la Cellule technique CRC-OPR sur les questions techniques/conseil

Figure 4 : Cellule du conseil administratif du ROPPA



5.1.3. Le suivi et l'évaluation du plan

67. Le suivi régulier des activités du programme sera assuré par les équipes techniques du ROPPA, des plateformes nationales, des faitières des OPR et de la Cellule technique sous la supervision du comité de pilotage.
68. Un dispositif de suivi sera mis en place à partir des indicateurs du cadre logique pour faciliter les collectes des données. Les rapports semestriels de suivi produits par l'équipe technique seront soumis à l'appréciation du comité de pilotage et validé en fin d'année par l'assemblée générale. Les rapports validés seront diffusés dans l'ensemble des pays membres, des institutions partenaires.
69. Pour ce qui est de l'évaluation, le programme privilégiera des auto-évaluations périodiques pour identifier les acquis mais aussi les points à améliorer. A la fin de chaque année, une réunion bilan sous forme d'évaluation des activités réalisées avec la participation d'autres acteurs. A la fin du programme, une évaluation externe sera commanditée pour mesurer les changements survenus avec un regard externe.
70. Conformément aux procédures du ROPPA, les audits annuels permettront d'évaluer l'exécution budgétaire du programme. Ces audits seront des occasions pour consolider les acquis en matière de gestion mais aussi pour prendre en charge les faiblesses constatées.

VI. LES RISQUES DE MISE EN ŒUVRE

71. L'analyse du contexte, des enjeux et des défis confirme la pertinence d'un plan stratégique pour accompagner et renforcer la structuration du Cadre Régional de concertation des Organisations paysannes rizicoles de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'atteinte des objectifs assignés au plan repose sur l'existence d'un certain nombre d'hypothèses et sur l'atténuation de plusieurs risques.
72. La principale hypothèse correspond à l'absence d'un désintéressement des PTF à financer la politique agricole régionale, d'une part et celle concernant le développement du riz en particulier, d'autre part.
73. Les principaux risques sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour chacun d'eux, la probabilité d'occurrence et l'intensité des effets sur les résultats du plan sont qualifiés ; enfin la stratégie envisagée pour atténuer la concrétisation de ces risques, ou leurs effets est brièvement décrite

Risques liés à la mise œuvre du plan	Probabilité d'occurrence	Intensité et effets sur les résultats du plan	Stratégie d'atténuation
Persistance de la crise financière internationale et difficultés de mobilisations des ressources financières conséquentes	Forte	Forte	-Organisation d'une table ronde des acteurs du secteur -Formulation de micro-projets à soumettre aux Fonds Régional de l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO, et au FRDA de l'UEMOA -candidature aux fonds compétitifs ouverts aux OP
Faible structuration et organisation des plateformes nationales	Moyenne	Moyenne	-multiplication des séances de sensibilisation -la bonne connaissance des contextes de chaque pays par les membres du bureau exécutif contribuera à atténuer les effets de ce phénomène
Coordination et synergie insuffisante avec le ROPPA	faible	Moyenne	-multiplication des séances de concertation -clarification dès le départ des attributions de chacun des organes d'exécution et de pilotage du plan

6.1. Le Coût estimatif du plan

Le coût estimatif du plan est de **911 670 000 CFA** sur cinq ans. Il se décompose comme suit, selon les axes d'intervention :

Axes	Années					
	1	2	3	4	5	Total
Axe 1 : Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRCOP	79	76,2	46,2	46,2	41,2	288,8
Axe2 : Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz	50	35	30	30	30	175
Axe3 : Contribuer à l'identification, la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques programmes de développement	45	45	45	40	40	215
Axe4 : Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz	20	20	50	65	60	215
Total 1+2+3+4 +5	194	176,2	171,2	181,2	171,2	893,8
Charge administrative 2%	3,88	3,52	3,42	3,62	3,42	17,87
Total Général	197,88	179,72	174,62	184,82	174,62	911,67

Suite à donner.

Trois travaux complémentaires sont nécessaires pour rendre opérationnel ce plan :

- Le faire valider par les instances du ROPPA, notamment le Conseil d'administration
- Organiser une table ronde avec les partenaires techniques et financiers ;
- Mettre en place la cellule technique CRC-OPR au sein du secrétariat du ROPPA

Tableau 1:

		Année1	Année2	Année3	Année4	Année 5	Total
Axe stratégique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du CRCOPR							288.000 000
Résultat stratégique : les instances statutaires et exécutives du cadre sont opérationnelles et performantes	RI 1.1 : Les rencontres des instances et organes sont tenues de façon régulière,	20 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	80 000 000
	RI. 1.2 : Les faitières nationales sont dynamisées et fonctionnelles	30 000 000	40 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	95 000 000
	RI. 1.3 : La cellule technique du cadre est mise en place et fonctionne	29 000 000	21 200 000	21 200 000	21 200 000	21 200 000	113 000 000
Axe stratégique 2 : Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz							175 000 000
Résultat stratégique : l'accès des OP au service de base est amélioré	RI.2.1 : Des initiatives des OP en matière de (approvisionnement et distribution intrants, d'innovations techniques, de transformation et de mise en marché) sont capitalisées et diffusées	15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	35 000 000
	RI.2.2 : Des partenariats OP de base /prestataires de services sont promus et renforcés	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	RI.2.3. Les capacités de gouvernance des initiatives de base par les OP sont renforcées	15 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	45 000 000
	R.2.4 : Des voyages d'études, d'échanges d'expériences sont promus.	15 000 000	15 000 000	10 000 000	15 000 000	15 000 000	70 000 000
Axe Stratégique3 : Contribuer à l'identification, la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques programmes de développement rizicole :							215 000 000
Résultat stratégique : les propositions du CRCOP sont prises en compte par le ROPPA dans son plaidoyer pour la formulation dans les politiques et stratégies	RI. 3.1. Les leaders du cadre sont formés aux techniques d'analyse et d'évaluation des effets des politiques,	10000000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000	40 000 000
	RI.3.2 : Un dispositif de veille	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000

	informationnelle et de communication est fonctionnel						
	RI.3.3. Les positions du CRCOP sont formulées et constituent la base des plaidoyers du ROPPA sur le riz	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	RI. 3.4. Les positions du Cadre sont présentées lors des Foras nationaux, régionaux et internationaux.	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	RI.3.5 : Un mécanisme/dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place et fonctionne	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Axe stratégique 4. Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz							215 000 000
Résultat stratégique : les expériences des OP Riz sont capitalisées et diffusées	RI.4.1 : Les outils de valorisation des expériences et de renforcement mutuel sont produits et disponibles,	5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
	RI.4.2 Une foire régionale sur les savoir faire des OP rizicoles est organisée	PM	PM	10 000 000	40 000 000	PM	50 000 000
	RI. 4.3 : un document de capitalisation des expériences des OP riz de base est produit chaque année	15 000 000	15 000 000	20 000 000	15 000 000	20 000 000	85 000 000
	Evaluation externe			10 000 000		30 000 000	40 000 000
Total 1+2+3+4 : 628 600 000 FCFA							893 000 000
CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2%							17 860 000
TOTAL GENERAL							910 860 000

Tableau 2 : Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Adresse
1	ROBERT BIMBA	FUN	Vice président	robertbimba@yahoo.com 00231886543735 00231 886510285
2	KARGNAN Amidou	UNPR/B	Responsable à la formation	00226 70 10 62 71
3	OUEDRAOGO Maïmouna	UNPR/B	SP	mounadraogo@yahoo.fr unpr_b@yahoo.fr 00226 50414370 00226 70239685
4	MAHAMADOU Hassane	FUCOPRI	SG	fucopri@yahoo.fr mahamadouhassan@yahoo.fr 00227 96967925 00227 90775353
5	DZAKA Konta	CTOP	Chargé de relations extérieures	cgpvalleeduzio@yahoo.fr 00228 90936284 00228 98768592
6	GUINDO Amadou	Plateforme des riziculteurs	Animateurs	guindoguirema@yahoo.fr 00223 65805437 00223 76021092
7	BOLY Falily	Plate Nat. Riz Mali (SEXAGON)	président	faliiryboly@yahoo.fr 00223 76466598
8	Ly Oulimata	CRCR R. St Louis	Présidente CRCR St Louis	kwirndepod@orange.SN 00221 775584726
9	ABUSUASEM Fortune	FONG	Coordinatrice régionale	fortunead20@yahoo.co.uk 00233 0202722254
10	MALAM Seidu	AJAM	présidente	00245 6150353
11	DEME Nadine	CISV	Assistante technique aux OP	nadinecoue@gmail.com 00226 50369145 00226 76609632
12	KOUADIO-TIACOH Thomas	ANARIZ-CI	président	anarizci@aviso.ci 00225 22480002 00225 07660838
13	N'ZI Kouakou Florentin	ANARIZ –CI	Sécrétaire exécutif	anarizci@aviso.ci

				info@anariz-ci.org florentinzi@anariz-ci.org 00225 01118788 00225 22480002
14	SOULE Bio Goura	LARES	Consultant	soule_goura@yahoo.fr 00229 90907707
15	STREBELLE Jacques	FAO /CSA	Consultant	jacques.strebelle@fao.org jacques.strebelle@gmail.org
16	POZANSKI Marek	CSA	Chargé de programme	marek.poznanski@CSA-be.org
17	AYOUBA Hassane	FUCOPRI	Directeur	fucopri@yahoo.fr ayoubahy@yahoo.fr 00227 97088960
18	GBENOU Pascal	CRCOPR	Président	gbenoup@yahoo.fr 00229 97655628
19	PETER Baldeh	NACOFAG Rice Farmer Organisation	Coordinateur National	peterbaldeh@yahoo.co.uk 00220 9915561
20	OUEDRAOGO Ousseni	ROPPA	Chargé de programme	coouedraogo@yahoo.fr
21	FATOU Samba Njai	NACOFAG	V.P NACOFAG president woman's Wing	sambanjai@yahoo.com 00220 7890090 00220 9920315
22	BAGNA Djibo	ROPPA	President du CA	bagna_djibo@yahoo.fr
23	EDWARD S.A Kargbo	NAFSL	Chairman Rice Producers	kargboessaifouhr.kargbo417@gmail.com
24	DIALLO Ousmane	FUPRORIZ/hg	Chargé de communication	ousmane2diallo@yahoo.fr 00224 64661981 00224 68003155

Tableau 3 : Plan d'action

	Résultats intermédiaires	Activités	OIV	Source de Vérification	Responsable	Acteurs Responsables
Résultat stratégique : les instances statutaires et exécutives du cadre sont opérationnelles et performantes	RI 1.1 : Les rencontres des instances et organes sont tenues de façon régulière,	-organisation de 2réunions du CA et 4réunions du bureau -	Nombre de réunions organisées Nbre et pertinence » des décisions prises Degré d'application des décisions	Compte rendu des réunions Rapports d'activités	Bureau	CRCOPR
	RI. 1.2 : Les faitières nationales sont dynamisées et fonctionnelles	-appui à la structuration des faitières nationales -organisation de sessions de formation dans 6 pays -formation et sensibilisation sur la gouvernance et la vie associative	Au moins 6 plates formes riz sont fonctionnelles Nombre de sessions de formations organisées Nbre de participants formés, Qualité de la gouvernance du cadre et de ses plates formes	Document de statut des PF et procès verbaux des assemblées générales Compte rendu des sessions de formation Compte rendu des sessions de formation et sensibilisation	Bureau	CRCOPR et PF
	RI. 1.3 : La cellule technique du cadre est mise en place et fonctionne	-définition des statuts de la cellule -recrutement du personnel de la cellule -installation de la cellule	Cahier de charges des mes membres de la cellule existe Degré d'opérationnalité de la cellule	Document de statut et de règlement intérieur de la cellule Procès verbaux de recrutement, contrat du personnel, localisation de la cellule	Bureau	CRCOPR et secrétariat
Axe stratégique 2 : Contribuer au renforcement des services d'accompagnement des initiatives des organisations des producteurs du riz						
Résultat stratégique : l'accès des OP aux services de base est amélioré	RI.2.1 : Des initiatives des OP en matière de (approvisionnement et distribution intrants, d'innovations techniques, de transformation et de mise en marché) sont capitalisées et diffusées	-identifier des initiatives des OP	Nombre d'initiatives des OP identifiées	A1	Rapport d'activité du CRCOPR ou du ROPPA	CRCOPR/ ROPPA
		-documenter les initiatives des OP	Nombre de documentation des initiatives de OP réalisés	A1-A5		
		- production des documents de capitalisation	Nombre de documents de capitalisation produits	A1-A5		
		-diffusion des expériences des OP riz	Nombre de diffusion des expériences des OP riz	A1-A5		
	RI.2.2 : Des partenariats OP de base /prestataires de services sont promus et renforcés	-identifier et créer une base de données sur les prestataires de service -faciliter et accompagner la contractualisation entre OP et prestataires de services	Existence de Base de données Nombre de prestataires identifiés accessible par les OP Nombre de contrats signés par les Op de base avec les prestataires de service	A1 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA

	RI.2.3. Les capacités de gouvernance des initiatives de base par les OP sont renforcées	- Elaborer un plan de formation pour les leaders des OP - Mettre en œuvre le plan de formation - Suivre la mise en œuvre du plan de formation - Former les leaders a la gestion des contrats -Contracter de l'assistance technique de proximité pour l'exécution des contrats	Existence d'un plan de formation Pourcentage de la mise en œuvre du plan de formation Nombre de rapports de suivi Nombre de leaders formés Nombre de contrats d'assistance technique signes	A1-A5 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA
	R.2.4 : Des voyages d'études, d'échanges d'expériences sont promus.	- Identifier les thèmes et localité des voyages d'échanges / études - Organiser des visites d'échanges entre OP - Réaliser des voyages d'études	Nombre de thèmes et de localités identifiées Nombre de visites/ Nombre d'OP ayant participé au voyage Nombre de voyage d'étude réalisés	A1-A5 A2-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA
Axe Stratégique3 : Contribuer à l'identification, la formulation, à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques programmes de développement rizicole						
Résultat stratégique : les propositions du CRCOP sont prises en compte par le ROPPA dans son plaidoyer pour la formulation dans les politiques et stratégies	RI. 3.1. Les leaders du cadre sont formés aux techniques d'analyse et d'évaluation des effets des politiques et stratégies	-Contribuer a l'élaboration des curricula de formation des leaders - Participer aux sessions de formation	Nombre de Curricula de formation Nombre de session de formation, nombre de leaders formés	A1 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA
	RI.3.2 : Un dispositif de veille informationnelle et de communication est fonctionnel	-Ouvrir une fenêtre dans le site WEB du ROPPA -Contribuer à l'alimentation de l'observatoire des exploitations familiales -Développer des alliances stratégiques avec d'autres acteurs (nationaux, régionaux et internationaux)	Nombre des informations relatives au cadre figurant dans le site du ROPPA Nombre de données/et informations sur le riz figurant dans la base de l'observatoire du ROPPA Nombre d'alliances stratégiques nouées liste des partenaires	A1 A1-A5 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	ROPRA/CRCOPR
	RI.3.3. Les positions du CRCOP sont formulées et constituent la base des plaidoyers	- Contribuer à la construction des argumentaires des plaidoyers du ROPPA sur la	Nombre des argumentaires	A1-A5	Rapport d'activité du	CRCOPR / ROPPA

		filière riz -Contribuer à l'élaboration des positions du ROPPA	Nombre des positions	A1-A5	ROPPA et du CRCOPR	
	RI. 3.4. Les positions du Cadre sont présentées lors des Foras nationaux, régionaux et internationaux.	-Contribuer à l'identification des canaux de diffusion des positions du ROPPA sur le riz - Appuyer a l'organisation des journées nationales du Riz -Organiser de « journées » régional du riz - Participer à des foras nationaux, régionaux et internationaux sur le riz	Nature et nombre de canaux de diffusion Pourcentage des journées nationales du riz Pourcentage des journées régionales du riz Nombre de participation aux foras	A1 A2-A5 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	ROPPA
	RI.3.5 : Un mécanisme/dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place et fonctionne	-Contribuer à la construction des indicateurs de suivi et d'évaluation de la filière riz du dispositif ROPPA -Produire des notes d'information sur les résultats des projets et programmes sur le riz	Nombre des indicateurs de suivi/évaluation Nombre de notes produites	A1 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR
Axe stratégique 4. Capitaliser, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des OP riz						
Résultat stratégique : les expériences des OP Riz sont capitalisées et diffusées	RI.4.1 : Les outils de valorisation des expériences et de renforcement mutuel sont produits et disponibles,	-Documenter les expériences des OP riz -Compiler des outils de valorisation (documentaires, spot publicitaires, etc.)	Nombre des expériences des OP riz documentés Nombre d'outils produits	A1-A5 A1-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA/OP RIZ
	RI.4.2 : Une foire régionale au savoir faire Des canaux de partage des expériences sont identifiées et exploités judicieusement	-Organiser une foire régionale sur les savoirs faire des riziculteurs ouest africains		A2	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	CRCOPR/ ROPPA
	RI. 4.3 : un document de capitalisation des expériences du cadre est produit chaque année	-Appuyer les plateformes nationales riz dans la production des rapports -produire un document régional « bilan des initiatives du cadre»	Nombre de rapports produits Existence d'un document de bilan	A1-A5 A2-A5	Rapport d'activité du ROPPA et du CRCOPR	ROPPA / CRCOPR

